

Monsieur Clément Beaune
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75 700 Paris 07 SP

Contribution de SGI France à la préparation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Paris, le 3 novembre 2021

Monsieur le Ministre,

Depuis 1961, SGI Europe rassemble les entreprises de toute l'Union européenne (UE) dédiées au service du public et de l'intérêt général. En tant que composante française de SGI Europe, partenaire social européen intersectoriel essentiel, SGI France est engagée et impliquée dans les affaires européennes et le processus de construction de l'UE depuis de nombreuses années.

Notre section est composée de vingt-et-un membres correspondant à la plupart des entreprises ou organisations françaises dédiées à des missions d'intérêt général et de service public. Notre action vise à optimiser la participation française aux travaux de SGI Europe, à relayer les positions de SGI Europe auprès des parties prenantes nationales, comme à développer des positions propres sur les affaires européennes stratégiques qui concernent nos secteurs d'intervention. Nos membres agissent notamment dans le domaine des réseaux, des services sociaux et de santé, des banques et du développement local.

Aujourd'hui, nous souhaitons contribuer à la pleine réussite de la prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE). Cela a conduit SGI France à développer depuis plusieurs mois, avec votre Cabinet comme avec celui d'Elisabeth Borne, une étroite concertation ayant permis d'identifier de nombreuses convergences dans le cadre de nos domaines d'activités qui sont essentiels au développement économique et social de l'UE. En tant que représentant français des employeurs au service de l'intérêt général et du public, SGI France entend accompagner et soutenir les initiatives du gouvernement français dans la perspective de cette présidence tournante.

Les services publics (SP) et les services d'intérêt général (SIG) sont plus que jamais des acteurs indispensables dans le processus de construction européenne. Dans cette perspective, permettez-moi de vous présenter les propositions de SGI France dans trois grands domaines dans lesquels la présidence française pourrait aboutir à de véritables avancées au niveau européen : les affaires sociales, l'investissement dans les SP et les SIG, et les nouvelles transitions sociales, écologiques et numériques.

1. Les priorités sociales au cœur de la PFUE

En tant que partenaire social européen intersectoriel, SGI Europe est profondément impliqué dans la définition et le développement du dialogue social européen. En tant qu'Etat membre disposant d'une forte tradition de dialogue social, la France se doit de soutenir et promouvoir cette initiative dans le cadre de sa présidence. Notre section nationale d'employeurs de l'intérêt général et du service public est également très engagée dans les débats sur les grands dossiers sociaux. En ce sens, nous souhaitons souligner trois thématiques spécifiques sur lesquels nous invitons la présidence française à intervenir dans le contexte de la PFUE :

- **Le renforcement de la formation et des compétences** : cet objectif peut être atteint en particulier par l'ancrage et la promotion du compte individuel de formation au niveau européen, sujet sur lequel le modèle français (et notamment par le biais de « moncompteformation » géré par la Caisse des Dépôts) peut participer

aux retours d'expérience nécessaires. La question de la montée en compétence est également fondamentale : il est nécessaire d'investir dans les compétences et de mettre en place des formations appropriées en lien avec nos entreprises et secteurs spécifiques concernés. Ainsi, la co-construction de parcours de formation employeurs/salariés prenant appui sur le compte personnel de formation peut constituer un levier structurant pour développer l'employabilité des salariés dans leur évolution professionnelle. Enfin, la mise en place d'un cadre européen pour les compétences vertes et la promotion et le développement des compétences numériques, avec une mise en avant des compétences clés en la matière, est également une priorité pour SGI France.

- **La promotion de l'emploi des jeunes** : l'accompagnement de la jeunesse s'avère indispensable dans le contexte post crise sanitaire. SGI France est favorable à une généralisation des dispositifs de garantie de l'insertion professionnelle des jeunes en faisant notamment le lien avec la formation initiale et continue. Ainsi les dispositions de type garantie jeunes ou revenu d'engagement en cours d'arbitrage en France sont des initiatives importantes pour permettre notamment aux jeunes peu ou pas qualifiés de s'insérer socialement et professionnellement. De manière plus générale, il est indispensable de promouvoir une meilleure intégration des jeunes dans le marché de l'emploi notamment par le biais d'un suivi individuel par les services publics de l'emploi et les services sociaux dédiés.

Nous tenons à souligner que nos employeurs agissent dans des branches qui peinent parfois à recruter, comme dans le transport public. En particulier, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) connaît des difficultés sans précédent, notamment dans le sanitaire, le social et le médico-social, alors qu'il constitue un gisement d'emplois pour la jeunesse en recherche de sens au travail qui doit être utilisé. Les pénuries de main d'œuvre auxquels font face ces secteurs essentiels peuvent notamment être comblées par une action en faveur de l'amélioration de l'attractivité de ces métiers pour les jeunes.

- **La consolidation du modèle social européen** : la crise sanitaire a mis en évidence le besoin de renforcer notre modèle social, tant au niveau européen que national, pour garantir une croissance équitable pour tous. Il est ainsi nécessaire de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi de mettre en évidence les bénéfices sociaux pour les personnes les plus pauvres. Il faut également investir massivement dans les services en faveur de l'enfance et de sa protection en mettant en place la garantie européenne pour l'enfance. La pérennisation des mécanismes de réassurance chômage est également proposée, tout en encourageant une meilleure participation au marché du travail des demandeurs d'emploi.

La question de l'égalité des genres est un autre sujet majeur qui doit être impulsé en luttant contre la ségrégation sectorielle. En ce sens, l'amélioration des conditions d'emploi et de l'attractivité doit particulièrement être encouragée dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de l'éducation dont les métiers sont très féminisés et largement sous-financés. Enfin, les nouvelles formes de travail doivent également être réglementées, notamment concernant les travailleurs des plateformes, les conséquences du digital sur les conditions de travail, mais aussi sur le temps et l'organisation du travail.

2. Développement et stimulation des investissements dans les services publics et d'intérêt général

A l'instar de SGI Europe, la section française est convaincue du besoin impératif pour l'Europe de repenser la place des services publics et d'intérêt général dans les Etats membres. En effet, la crise sanitaire a une nouvelle fois mis en évidence le caractère essentiel de ces services. Dans cette optique, trois priorités principales sont identifiées :

- **Le nouveau paradigme des services publics et d'intérêt général** : il est aujourd'hui impérieux d'opérer un changement de paradigme mettant la fourniture des SP et des SIG au cœur des décisions, et à les considérer comme des investissements stratégiques à long terme et non plus seulement comme des centres de coûts. Il convient d'accroître les investissements – tant publics que privés – dans les SP et les SIG en raison de leur fonction stabilisatrice essentielle. Ceux-ci généreront des services indispensables aux citoyens et de la cohésion. Ils contribueront aussi grandement à la croissance économique en intégrant de nombreuses personnes aujourd'hui éloignées du marché du travail en raison d'une maladie ou d'un handicap, d'une

inadéquation de leurs compétences ou encore parce qu'ils doivent assurer une fonction d'aidant familial auprès de proches (jeunes enfants, proches malades ou handicapés, parents âgés, etc.) et auxquels aucune solution d'accompagnement ou prise en charge n'est proposée. En tant qu'épine dorsale de la résilience des États membres et de l'UE, ces services doivent être reconsidérés à la hauteur de leur contribution au développement écologique, social et économique, tout en renforçant l'autonomie stratégique de l'Europe. En particulier, les investissements dans les infrastructures de réseaux (numériques, transports publics, postaux, énergie, eau) doivent être développés et favorisés, en priorité dans les zones périphériques.

- **La promotion des investissements dans les infrastructures des services publics et d'intérêt général** : rendus possibles par la Facilité pour la reprise et la résilience mise en place au niveau européen, les plans de relance et de résilience nationaux doivent favoriser les mesures d'investissements stratégiques opérationnels dans les SP et les SIG. En ce sens, il faut les promouvoir et les protéger en tant que facteurs d'attractivité du territoire européen qui permettent de soutenir l'emploi tout en garantissant des conditions de concurrence équitables. Le renforcement de la compétitivité des entreprises de service public et d'intérêt général doit s'appuyer sur deux grandes priorités : d'une part, la modification de la définition européenne de la PME dont la rédaction actuelle exclut les entreprises publiques locales européennes de son champ d'application ; et d'autre part, l'élargissement du cadre européen en vigueur sur les aides d'Etat, tout en maintenant les seuils actuels *de minimis* et les règles applicables aux compensations pour missions de services publics (OSP/DSP). De manière générale, l'accès aux financements européens doit impérativement être facilité pour nos acteurs.
- **Le besoin de reconstruire l'Europe post-crise** : la pandémie a mis en évidence que les règles de stabilité et de croissance actuellement en vigueur en Europe sont insuffisantes pour parer à des crises majeures. Pour cette raison, il est nécessaire de repenser la gouvernance macroéconomique européenne en allant « au-delà du PIB », avec notamment la révision des règles budgétaires et fiscales en vigueur (en particulier : le Pacte de stabilité et de croissance). Une meilleure articulation entre les décideurs européens et les acteurs de la mise en œuvre de leurs décisions au plan national connaissant bien les enjeux du territoire doit impérativement être encouragée. En ce sens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe constitue une opportunité unique de repenser l'UE, exercice dans lequel SGI France est fortement engagée. La crise sanitaire a démontré que l'assainissement budgétaire ne doit plus être l'objectif principal des politiques publiques et il convient de réserver une place significative pour les investissements productifs qui permettent de remédier aux déséquilibres sociaux identifiés par l'UE et les États membres.

3. Le chantier des nouvelles transitions sociales, écologiques et numériques

Enfin, SGI France souhaite mettre l'accent sur l'importance des nouvelles transitions sociales et écologiques, dans le cadre des grands bouleversements actuels et futurs de l'UE. Nous avons donc identifié trois grands chantiers sur lesquels le gouvernement français pourrait opportunément intervenir au niveau européen :

- **La déclinaison opérationnelle du Pacte Vert pour l'Europe** : la mise en œuvre du Pacte Vert nécessite des investissements massifs dans la transition écologique et en particulier dans le transport et le bâtiment, secteurs très émetteurs de gaz à effet de serre. L'UE et les gouvernements nationaux doivent accompagner cette transition de financements adéquats afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique en 2050, mais aussi d'accompagner les ménages les plus fragiles pour qu'ils puissent s'y adapter sans perte de pouvoir d'achat. De manière plus spécifique, la reconnaissance de l'utilité du transport public dans la transition écologique et sa contribution essentielle pour atteindre les objectifs climatiques est essentielle. Les modes de transport les plus durables doivent être encouragés par une meilleure internalisation des coûts externes et le financement de ce secteur doit être renforcé, notamment via le dégagement de nouvelles ressources. Les revenus générés dans le cadre de la réforme du Système d'échange de quotas de gaz à effet de serre doivent être redirigés en particulier vers la mobilité durable, les transports publics et l'accompagnement des ménages fragiles. Il est par ailleurs indispensable d'encourager l'émergence d'emplois verts et durables dans nos secteurs, mais aussi de promouvoir le développement durable par les entreprises de services publics et d'intérêt général. Cette démarche doit passer par la promotion des investissements verts de long terme, mais aussi par la mise

en place de la taxe carbone aux frontières qui préserve les mesures de transition énergétique tout en assurant la compétitivité. En ce sens, les SP et les SIG assurent une contribution stratégique au développement et à la promotion de la taxonomie européenne, notamment par le biais du Label RSE de SGI Europe, désormais dédié à la promotion des investissements durables.

- **L'économie sociale et solidaire (ESS)** : l'ESS se profile actuellement comme l'un des grands piliers de la construction européenne post crise. Il est donc nécessaire de renforcer le semestre européen dans le champ social, mais aussi d'élaborer des plans de développement des services sociaux et de l'économie sociale au niveau européen. La mise en œuvre du plan d'action ESS de la Commission européenne est également une priorité pour SGI France qui estime que la France peut légitimement porter ce dossier de par son expérience en la matière. Ainsi, la promotion et le développement de l'innovation sociale en synergie avec les acteurs du service public et de l'intérêt général doit être encouragée.
En particulier, la question du développement des filières d'emploi post-crise (santé, social, médico-social) et des emplois de proximité (en particulier : accompagnement des personnes fragiles et en perte d'autonomie) est majeure. Il est nécessaire de multiplier les financements notamment publics pour revaloriser et donner une forte impulsion à ces métiers. Le développement de la finance à impact peut par ailleurs être promu afin de cibler davantage les actifs financiers des investisseurs privés vers les entreprises sociales. Dans ce cadre, l'inclusion de la notion de lucrativité limitée dans la compréhension de l'entreprise devrait également être considérée tout d'abord dans le futur plan d'action de la Commission Européenne sur le développement et la promotion de l'ESS et par la suite dans le corpus législatif européen.
- **La transition numérique** : les enjeux de la transition numérique sont au cœur des priorités de SGI France. S'agissant du Règlement sur la régulation des larges plateformes numériques « gatekeepers » (*Digital Market Act*), nous considérons qu'il est indispensable d'encadrer les comportements anti-concurrentiels des « gatekeepers » pour lesquels les outils existants sont inopérants. En ce qui concerne le Règlement sur la responsabilité des intermédiaires en ligne (*Digital Services Act*), il est nécessaire de conserver le régime de responsabilité limitée qui s'applique à nos activités en ligne.
De manière plus générale, l'UE doit promouvoir l'innovation européenne et l'équité avec les grands acteurs numériques extra-européens, et ce dans l'ensemble des domaines concernés (réglementaire, fiscal, social). En ce sens, et concernant la fiscalité du numérique et la proposition de taxation du secteur numérique comme nouvelle ressource propre de l'UE, SGI France souhaite insister sur le besoin d'éviter le risque de double taxation des entreprises européennes.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour aborder plus en détail ces thématiques et je me réjouis de l'opportunité qui nous sera offerte de pouvoir le faire à l'occasion de votre participation au déjeuner-débat de SGI France le 30 novembre prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal Bolo
Président de SGI France

Copie à :

Mme Elisabeth Borne – Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

M. Pierre-André Imbert – Secrétaire général adjoint de l'Elysée

Mme. Sandrine Gaudin – Secrétaire générale des affaires européennes



Section française des employeurs au service de l'intérêt général et du public
pour le développement durable, la croissance et l'innovation

Liste des membres de SGI France

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
2. Coprod
3. Électricité de France (EDF)
4. Fédération des élus des Entreprises publiques locales
5. Fédération des entreprises sociales pour l'habitat
6. Ipsec
7. La Cité Nantes
8. La Poste
9. Nantes Métropole Aménagement
10. Orange
11. Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire (Nexem)
12. Réseau de transport d'électricité (RTE)
13. Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (SEMITAN)
14. Société d'économie mixte du marché d'intérêt national de Nantes (SEMMINN)
15. Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
16. Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE)
17. Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)
18. Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
19. Transdev
20. Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)
21. Union sociale pour l'habitat (USH)